

Communiqué de presse

Les priorités de la politique de mobilité en faveur des Ultramarins

Mardi 13 décembre 2016

Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, est intervenue aujourd'hui au Conseil d'administration de LADOM - L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité, composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des personnels et de personnalités qualifiées.

La ministre a souligné l'importance de la politique de mobilité en faveur des ultramarins, pour assurer une égalité d'accès aux opportunités éducatives, culturelles et professionnelles.

Elle a annoncé une subvention complémentaire à LADOM, à hauteur de 4 millions d'euros, et détaillé ses priorités d'action en matière de mobilité.

La ministre et le président de LADOM, Philippe Jock, se sont rejoints sur l'objectif d'une offre de formation en mobilité répondant aux besoins socioéconomiques du territoire. Il s'agira par exemple de concentrer celle-ci sur les métiers rares et émergents, non couverts par l'offre locale. L'action sera ainsi complémentaire de celle des collectivités territoriales, dont l'offre s'est renforcée notamment avec le plan 500.000 formations.

La ministre a insisté sur la nécessité de renforcer l'ouverture des Outre-mer sur leur environnement régional : des travaux ont été engagés avec Pôle Emploi et les ambassadeurs délégués à la coopération pour favoriser cette mobilité internationale. La loi sur la coopération extérieure des collectivités d'Outre-mer, entrée en vigueur le 6 décembre, facilitera encore les échanges.

Elle a également tracé les perspectives d'évolution du rôle de LADOM au regard des dispositions du projet de loi « Égalité Réelle Outre-mer », examiné au Sénat. Le retour des talents dans les territoires d'Outre-mer sera encouragé et les ultramarins auront la possibilité de partir pour une formation qualifiante en prévoyant, avant le départ, les conditions d'emploi à l'issue de leur formation.

Enfin, la ministre a annoncé le lancement d'une mission d'inspection et de conseil sur le « Passeport mobilité-étude ». Après les difficultés constatées en septembre dernier, il s'agira d'identifier les mesures les plus adaptées pour optimiser le fonctionnement du dispositif. Les résultats de la mission seront rendus lors du prochain conseil d'administration, qui se tiendra en février.